

Conférence de Presse



Jeudi 1^{er} juin 2023

Ordre du jour

Assemblée départementale lundi 5 juin 2023

Sommaire

1. La politique sécurité
2. Le budget vert
3. Le CESEÉ

Une étape supplémentaire dans la stratégie sécurité, prévention et citoyenneté du Département

Le Département de l'Essonne est l'un des premiers Départements à s'être doté d'une direction de la sécurité et à être aussi actif dans les domaines de la sécurité et de la prévention. En 2023, le Département y consacre un budget de 3,4 millions d'euros (en fonctionnement et investissement). Son engagement s'est également traduit par différents schémas et plans d'actions. La majorité départementale a souhaité aller plus loin et affirmer une nouvelle ambition plus globale, intégrant les enjeux de citoyenneté et de politique mémorielle. Cette nouvelle ambition va se traduire par des actions concrètes.

1. La stratégie sécurité : davantage de cohérence

La délibération cadre de mise en œuvre des politiques publiques Sécurité, Prévention et Citoyenneté 2023-2028 constitue un cadre global de mise en cohérence des politiques publiques Sécurité, Prévention et Citoyenneté, développées depuis plusieurs années par le Département. Elle a vocation à donner une pleine lisibilité de ces politiques publiques, à permettre leur mise en articulation et leur évaluation annuelle consolidée. Elle rappelle les schémas et plans en vigueur, ainsi que les cadres de coopération, les budgets dédiés et les principes d'évaluation de ces politiques.

2. Plan Engagement, Mémoire et Citoyenneté

En 2019, le Département a adopté un Plan départemental de développement de la citoyenneté et d'affirmation des valeurs Républicaines 2019-2022. En collaboration avec les partenaires réunis lors des Assises du Monde Combattant en mars dernier, le Département a souhaité renforcer ce volet en votant le Plan Engagement et Mémoire 2023-2028. Celui-ci se décline en deux axes :

- L'axe « Engagement » :

Inscrire le Département en partenaire de la Défense nationale et valoriser l'engagement réserviste

Soutenir le service national universel (SNU) et notamment la Mission d'intérêt général (MIG) du département de l'Essonne : 30 000 euros versés à l'association des cadets de la gendarmerie nationale de la région Ile-de-France. Le Département intègre également les jeunes en SNU à ses activités : par exemple présence de jeunes SNU à la cérémonie du 8 mai ; visite des cadets aux Archives départementales.

Soutenir financièrement la Réserve Préfectorale et de la protection civile de l'Essonne.

Soutenir les forces armées.

- L'axe « Mémoire » :

Renforcer le partenariat avec l'Office national des combattants et des victimes de guerre.

Soutenir le tissu associatif dans ses transitions et sur le recrutement et la formation des porte-drapeaux (par exemple : aide au recrutement de bénévoles ; soutien à des projets des associations d'anciens combattants du territoire de partenariat avec la société civile, les communes, les collèges).

Concevoir et mettre à disposition des outils éducatifs à destination des collégiens (par exemple : élaboration de contenus pédagogiques travaillés avec les associations d'anciens combattants et l'Education nationale ; mise à disposition d'une offre éducative mémorielle variée à destination des collèges, en s'appuyant notamment sur la médiathèque départementale).

Mettre en valeur les cérémonies commémoratives du territoire.

Préserver et valoriser le patrimoine mémoriel essonnien.

Quelques chiffres :

3,4 millions d'euros de budget en 2023 dont 550 000 euros en investissement

En fonctionnement :

500 000 euros pour la prévention des violences faites aux femmes (soutien aux associations, téléphone grave danger...)

150 000 euros pour le Fonds départemental de prévention de la délinquance

963 000 euros pour la maintenance du matériel de sécurité et le poste départemental de contrôle

65 000 euros pour la télésurveillance

Engagement et citoyenneté

51 projets soutenus par le Département en 2022 dont 39% portaient sur l'engagement citoyen, 27% portaient sur l'Égalité Femmes-Hommes, 13% portaient sur les valeurs républicaines, les 21% restant portant sur la lutte contre les discriminations, la démocratie participative, la laïcité.

Prévention de la délinquance

97 projets ont été soutenus par le Département en 2022 : 15 en 2019, 30 en 2020, 27 en 2021 et 25 dossiers en 2022.

Les 6 délibérations votées le 5 juin dans le cadre de la stratégie sécurité, prévention, citoyenneté

Délibération cadre

Plan d'actions Engagement & Mémoire 2023-2028

Convention sur la Garde Nationale avec le Ministère des Armées

Convention de Soutien au Service National Universel (SNU) avec l'association des cadets de la gendarmerie

Subvention à la Réserve préfectorale de défense et de protection civile de l'Essonne

Convention sur la médiation scolaire avec la DSDEN

Bilan du schéma directeur sécurité et prévention des violences et de la délinquance 2022

Délibération modificatrice sur la convention d'appui à la Lutte contre les dépôts sauvages (financement de caméras nomades pour la gendarmerie).

Le budget vert : une démarche vertueuse pour guider le Département

Mesure phare du plan Eco-ambition 91, adopté en avril, le budget vert vise à mesurer l'impact sur l'environnement des dépenses départementales afin de mieux prendre en compte la dimension écologique dans les politiques publiques conduites.

Le Département a fait appel au cabinet Eco-Act, assistant à maîtrise d'ouvrage, pour évaluer a posteriori la compatibilité du budget primitif 2023 voté en décembre avec les objectifs environnementaux (Accords de Paris, Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, etc.). Cette analyse permet :

- de recenser l'impact sur l'environnement des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité ;
- de renforcer la lisibilité des dépenses budgétaires consacrées à l'environnement ;
- de mettre en exergue les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses dans une dynamique de transition écologique.

⇒ Les résultats de la première analyse :

Les dépenses sont classées en 5 catégories en fonction de leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre dans objectif de neutralité carbone : « Très favorable », « Favorable », « Neutre », « Défavorable », « Indéfini ».

- **45 % des dépenses sont considérées comme neutres** (environ 700 millions d'euros) : ces dépenses, qui ne contribuent pas activement au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de gaz à effet de serre peuvent subsister dans un monde neutre en carbone. Elles correspondent principalement **aux dépenses sociales (RSA, par exemple) et aux dépenses culturelles**.
- **Près de 41 % des dépenses sont classées en indéfinies (environ 635 millions d'euros)** : soit la méthodologie actuelle n'est pas encore adaptée à certains types de dépenses et doit être approfondie ; soit les dépenses analysées correspondent à des projets qui ne sont pas encore précisément définis et elles ne peuvent donc pas encore être classifiées (Par exemple, un budget peut être prévu pour la réhabilitation d'un collège mais les caractéristiques techniques de cette opération ne sont pas encore déterminées à ce stade).
- **Plus de 6,5 % des dépenses sont très favorables** (environ 105 millions d'euros). Il s'agit par exemple des dépenses dans les infrastructures de mobilités douces ou de rénovation thermique de bâtiments.
- **Près de 3 % des dépenses** (soit environ 44 millions d'euros) **sont favorables** et permettent de réduire les émissions à court terme, mais de manière insuffisante pour respecter une trajectoire de neutralité carbone. Cela concerne notamment les dépenses liées aux transports collectifs fonctionnant aux énergies fossiles.
- Enfin, **seules 5% des dépenses restent défavorables** (environ 75 millions d'euros) : elles correspondent notamment aux grands projets d'infrastructures routières.

Cette démarche présente plusieurs intérêts pour le Département :

C'est **un outil de sensibilisation des services et des élus** pour prendre en compte la dimension environnementale et climatique dans tous les domaines et établir des priorités, faire évoluer les pratiques et former les agents à ces questions.

C'est **un outil d'aide à la décision** pour la préparation du budget et l'adaptation des politiques publiques.

C'est **un outil pour mesurer l'évolution « vertueuse » et le suivi (global ou sectoriel) des progrès** du Département en matière de protection de l'environnement.

Enfin, cette démarche permet au Département d'intégrer un réseau et d'échanger avec des collectivités qui appliquent elles aussi la méthodologie définie par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) pour établir un budget vert.

La méthodologie d'analyse a vocation à être approfondie et affinée dans les années à venir pour réduire la part des dépenses indéfinies et pour augmenter la proportion de dépenses favorables et très favorables. L'objectif sera de présenter le budget vert en même temps que le budget primitif 2024.

Conseil économique, social et environnemental : une nouvelle impulsion pour renforcer la participation citoyenne

Créé il y a dix ans, le Conseil économique, social et environnemental de l'Essonne (CESEE) a pour rôle de conseiller le Département en matière de développement social, économique et humain en Essonne. Composé de représentants de la société civile bénévoles (acteurs du monde économique, de la recherche, de la vie associative, de la solidarité, etc.), cette instance illustre la volonté de la collectivité d'inclure les citoyens dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques publiques. Face au sentiment croissant de crise démocratique et de déviance à l'égard des élus, le Département souhaite renforcer la participation de la société civile dans le CESEE.

L'assemblée départementale va donc voter un renouvellement de sa composition, l'instauration d'un nouveau cadre de fonctionnement et le renforcement des moyens mis à sa disposition.

• Elargissement et renouvellement de la composition

Le Conseil économique, social et environnemental compte aujourd'hui 69 membres dont les représentants sont répartis en six collèges. L'objectif est de redéfinir l'architecture de ces collèges pour mieux représenter le territoire et certaines thématiques comme la jeunesse, la santé ou encore les transitions écologiques et numériques. Les six collèges seront désormais les suivants : vie économique, recherche et innovation ; représentants des salariés ; solidarités et santé ; vie quotidienne et transitions écologique, sociale et numérique ; personnalités qualifiées du territoire nommées par le Président du Département ; jeunesse.

Le nombre possible de membres se voit aussi élargir. Les 125 structures et organismes pré-identifiés par le Département pour constituer la nouvelle composition du CESEE pourront désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) contre un actuellement. Le but est également d'inciter les jeunes à intégrer cette instance.

• Renforcement de son action et des moyens mis à sa disposition

Depuis 2013, le Département soutient le CESEE en mettant à sa disposition des salles de travail, des moyens de reprographie, des outils numériques. Il apporte au Président du Conseil un soutien administratif (secrétariat), technique et méthodologique (base de données, indicateurs, préparation des délibérations...).

Le Département souhaite renforcer les moyens du Conseil par :

- la création d'un poste de chargé de mission « démocratie participative » afin de perfectionner l'accompagnement du CESEE sur le plan méthodologique ;
- la mise à disposition du Studio de la Cité, un espace de travail innovant et collaboratif permettant d'organiser des ateliers différemment et des temps de rencontres avec les citoyens ;
- la formalisation d'un processus de travail établi, du lancement à la remise des travaux.

• Un nouveau cadre de fonctionnement

L'assemblée départementale a décidé également de fixer la durée de mandat des membres à 6 ans (2023-2029) et celle de la présidente et de son bureau à 3 ans, renouvelable une fois. Actuellement, le règlement

intérieur du Conseil économique, social et environnemental ne prévoit pas de durée au mandat de la présidente, de son bureau ni même des membres. L'objectif est de permettre un renouvellement des membres et du bureau de cette instance.

Depuis 2013, le CESEE a produit de nombreux rapports sur des sujets tels que l'action culturelle, l'habitat, l'éducation, les finances locales, la réforme territoriale, l'offre de soin, le vieillissement des populations, le développement économique, la formation et l'emploi, l'accessibilité des services publics, l'agriculture et l'alimentation.

Il est également chargé de contribuer à l'animation du débat citoyen en Essonne et de poursuivre la réflexion sur les « grands défis du futur » et les « six ambitions prioritaires » identifiés par les Essonnais dans le cadre de la démarche prospective participative du Livre Blanc Essonne 2040.

En 2022, sur saisine du président du Département, le CESEE a par ailleurs pu contribuer par des préconisations concrètes à l'élaboration de la nouvelle politique départementale de l'agriculture et l'alimentation.

En savoir plus sur : cesee.essonne.fr | [Conseil Economique, Social et Environnemental de l'Essonne](#)